

Jean-Pierre MARINI  
*La chute des lys,  
le règne de Louis XVI entre révolution américaine et  
révolution française.*



S.M. Louis XVI, roi de France, 1774-1793.

Texte de la conférence donnée le 8 septembre 2007 dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Carrefour Napoléonien de Valence organisé par l'association VALEURS D'HISTOIRE associée à la FEDERATION BONAPARTISTE.

6 € \* Edité et vendu au profit de l'association *VALEURS D'HISTOIRE*



Association d'histoire et de culture en Provence et Rhône Alpes.  
Accès par le site [www.federation-bonapartiste.fr](http://www.federation-bonapartiste.fr) (voir « associations alliées »)

## SOMMAIRE

Introduction.....	2
Le contexte historique du règne de Louis XVI.....	4
Du règne absolu de Louis XVI à la Révolution.....	7
Un « règne idéal » ?.....	7
La crise de la société d’Ancien Régime.....	9
La Révolution Française.....	10
Annexes.....	15
Des tentatives de réformes.....	15
Louis XVI, les dates de son règne.....	15

## Introduction

Le 10 mai 1774, Louis, 16<sup>ème</sup> du nom, petit fils de feu Louis le 15<sup>ème</sup>, cinquième roi de la branche des Bourbon, accède au trône de France à la mort de son grand père.

A 20 ans, il est le successeur d’une très longue lignée de rois depuis d’avènement d’Hugues Capet en 987 et même au-delà depuis le baptême de Clovis qui en l’an 496. Ce baptême marque la vraie naissance de la France. Cette naissance s’est faite par l’union du roi avec la religion chrétienne, celle de la gaule romaine. Le roi de France est appelé le *Très Chrétien*. Cette couronne a adopté la fleur de lys comme symbole.

En prolongement de la religion catholique dont les rois sont les défenseurs par le serment de leur sacre, s’est développée ce qu’on peut appeler « la religion royale » dont le lys est l’un des emblèmes.

Celle-ci consiste en un véritable rapport magique entre Dieu et le peuple. Le roi est lieutenant du Christ sur la terre. Le roi est sacré car il est à l’extérieur de l’humanité ordinaire.

Le roi est sacré car oint des huiles saintes à l’imitation des rois hébreux de l’Ancien Testament. Evêque du dehors, à la fois noble par sa Maison et clerc par son sacre. Il est *roi par la grâce de dieu*<sup>1</sup> et son pouvoir trouve sa source dans l’éternité divine.

Le roi est aussi le « père de ses sujets » c'est-à-dire le bienfaiteur du peuple, le nourricier et ce n’est pas qu’une formule. Il est aussi le roi guérisseur. Depuis environ l’an 1000, le roi de France a le pouvoir, de par la grâce qu’il reçoit du Très Haut, de toucher et guérir une maladie de peau : les écrouelles. Il prononce la phrase rituelle « le roi te touche, dieu te guérit ! ». Cette croyance est très populaire au point que Napoléon Bonaparte l’a récupérée en faisant peindre le tableau des *pestiférés de Jaffa* où on le voit touchant un pestiféré alors que les officiers de son état major reculent avec horreur.

---

<sup>1</sup> « Rex per gracia dei »



Henri II touchant les écrouelles  
XVIème siècle.



Bonaparte touche les pestiférés de Jaffa.  
(de haut en bas tableau et gros plan)

Pour protéger son peuple contre ses ennemis il devient « le roi de guerre<sup>2</sup> » chef naturel des armées françaises.



Louis XIII en armure. Le roi de guerre par excellence dans un siècle de guerres (le XVIIème)

<sup>2</sup> Joël CORNETTE, *le roi de guerre*.

Louis XVI bénéficie donc pleinement de cette *religion royale* qui depuis 1300 ans a assuré la stabilité et la permanence de la couronne à travers les épreuves les plus graves comme celle des guerres de Religion, qui ont, en leur temps, profondément ébranlé l'institution monarchique provoquant successivement l'assassinat de deux rois.

Le règne de Louis XVI se place à un changement d'époque, un « carrefour » entre l'ancien régime et le nouveau déjà par une modification du rapport à l'autorité.

Ainsi lorsque Louis remplace son grand père, les colonies anglaises d'Amérique du nord sont en pleine ébullition. Deux ans plus tard elles adoptent une déclaration d'indépendance dont le texte même est une révolution culturelle puisqu'il proclame un « droit au bonheur » sur terre et non plus au ciel. Ce droit au bonheur sert de justification pour nier la légitimité de la couronne britannique.

En France, l'Etat royal et la société d'ordres, clergé noblesse et tiers état, sont en crise. Contre toute attente, la suite des faits a entraîné une révolution qui met la fin de la monarchie de droit divin puis à la monarchie elle-même. Le roi puis la reine sont forcés de comparaître devant des juges et subissent chacun un procès politique conçu et orchestré pour déboucher sur leurs mises à mort.

Le contexte de ce règne a beaucoup contribué à expliquer cette issue malheureuse qui était loin d'être inévitable. Nous seront amenés à nous questionner sur ce contexte, sur la société française et sur la personnalité du roi.

Pourtant le règne de Louis XVI avait bien commencé et soulevé même une immense espérance. Pourquoi et comment ces espérances ont été déçues ? Comment la révolution, royaliste à ses débuts, a-t-elle aboutit à instaurer une république ?

Voilà quel sera notre cheminement forcément limité et incomplet dans le cadre d'un exposé d'une vingtaine de minutes.

## **Le contexte historique du règne de Louis XVI**

La question des révoltes et révolutions à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle en Europe<sup>3</sup> et Amérique a fait l'objet d'ouvrages récents et assez nombreux.

---

<sup>3</sup> Question au programme des agrégations entre 2006 et 2007

Il ressort de ces études que cette période voit la naissance d'un rapport moins docile des gouvernés. Ceux-ci ont tendance à ne plus accepter et à proposer pour ce qui touche à leur vie quotidienne des contre mesures.

Le système politique français a été réformé depuis le règne de Louis XIV. Mais cette transformation est restée incomplète du fait de l'état de guerre et les blocages sont nombreux. L'historiographie républicaine reprenant les critiques de Voltaire a dépeint un Ancien Régime comme un système arbitraire et tyrannique comme l'illustre le mythe des fameuses *lettres de cachets*<sup>4</sup>. En fait ce système où les fonctionnaires –peu nombreux- peuvent être propriétaires de leurs charges offre une forte résistance aux décisions d'un pouvoir globalement beaucoup moins puissant qu'on ne le croit habituellement.

Le système fiscal qui assure les moyens de cet Etat monarchique est inadapté, injuste et peu efficace. Les expédients divers ont conduit la monarchie à déléguer à des intérêts privés –les Fermes Générales- la levée des impôts. La pression fiscale est néanmoins l'une des plus faibles en Europe en 1789 alors que l'Etat est très gravement endettée.

Le cataclysme révolutionnaire a aussi des origines culturelles<sup>5</sup>. De nombreux relais de l'information ont joué un rôle. Il s'agit des académies, des loges maçonniques, et des journaux. Ceux-ci permettent la circulation des nouvelles venues des colonies révoltées d'Amérique, ou de la révolution « des patriotes » en Suisse ou en Belgique.

Un mouvement scientifique, culturel et littéraire appelé « philosophie des Lumières » a incontestablement joué un rôle dans l'anéantissement de la monarchie d'Ancien Régime. *L'esprit de relativité* a utilisé les croyances et les mœurs d'autres peuples pour créer une mise à distance critique vis-à-vis de nos propres systèmes de croyance. Ainsi le pape est vu, à travers les yeux des deux persans imaginés par Montesquieu, comme « une vieille idole ». Expression parfaitement scabreuse et provocatrice.

Ainsi ceux que l'on appelle « les philosophes » ont durement critiqué les religions et pouvoirs traditionnels. La religion catholique et ses rites ont été assimilés à une superstition vidée de tout sens. Pour ces « philosophes » le but de la vie est *le bonheur ici bas sur la terre* et non dans un *paradis au ciel après la mort*.

Pour influente qu'elle soit, cette « philosophie des Lumières » est assez étrangère à la masse du peuple qui reste globalement attachée à son roi et à sa religion<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Lire l'article *lettres de cachets* dans le dictionnaire du Grand Siècle de BLUCHE.

<sup>5</sup> Roger CHARTIER, les origines culturelles de la Révolution française. Seuil.

<sup>6</sup> Janus n°2, janvier 2006, Françoise CHARRE, *la religion en France à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle*. Texte intégral de la conférence donnée par l'auteur lors du 1<sup>er</sup> carrefour Napoléonien de Valence (17 septembre 2005).

Selon Dale VAN KLEY, la révolution française a surtout des origines religieuses<sup>7</sup>.

La persécution par l'Etat royal des jansénistes, la contestation, en réponse, des parlements (cours de justice) soutenus par les philosophes et par une partie de l'opinion ont provoqué la naissance d'un *parti patriote* et d'une forme de cassure. Oui le pouvoir royal a subi un isolement politique peu évoqué par les ouvrages sur cette période cruciale.

Plus grave l'abandon par les rois même de la religion royale. Ainsi Louis XV, à la fois très croyant mais se sentant indigné par sa vie privée dissolue a répugné à toucher les écrouelles en 1740. Les rapports de police constatent d'ailleurs l'agitation qui en suit.

Il faut plus d'un an<sup>8</sup> pour faire sacrer le nouveau roi Louis XVI. De beaux esprits considéraient cette coutume comme « inutile, dispendieuse et barbare ».

Sur la personnalité du monarque beaucoup de lieux communs, souvent absolument faux, ont été propagés. On les retrouve partout en particulier dans le cinéma. Louis XVI y est montré petit, très gros, influençable, fort peu intelligent. Avec son épouse il est vu comme sexuellement impuissant et un « bon benêt » se laissant mener.

En réalité, Louis est un homme *très grand*, très carré d'épaules, doté d'une *grande force physique*. Comme quelques hommes très grands, il est en quelque sorte *embarrassé* de ce physique exceptionnel et ne donne une impression de gaucherie. S'il s'arrondit avec l'âge, il conserve cette allure impressionnante qui a frappé les députés de la Convention pourtant hostiles.

Son *éducation a été soignée*. Cependant par son père, le Grand Dauphin, Louis est rattaché au parti dévot pour qui la grandeur du roi réside avant tout dans le service exclusif des plus humbles de ses sujets. Ce rêve utopique d'une sorte d'une *monarchie idéale à la fois humble, sociale et pacifiste* est inspiré directement de Fénelon dont la vision politique reste discutable.

Au moral le roi est d'un *caractère secret voire dissimulateur*. C'est un homme *intelligent, instruit et prudent* qui travaille beaucoup lisant et annotant des dossiers. Il est très attaché à son pouvoir absolu mais modeste, il tend à négliger les apparences, les formes et la théâtralité qu'impose pourtant l'exercice du pouvoir.

Lorsque sa politique de « révolution royale » échoue vers 1785, le roi entre alors dans une forme de dépression. Muré dans son silence, il a alors un air vide et absent, qui contribuera beaucoup à forger sa légende noire de « benêt ». Ce n'est que devant ce vide effrayant que la reine paniquée, tente de jouer un rôle politique qui contribue aussi à la légende noire de ce couple.

---

<sup>7</sup> Dale VAN KLEY, les origines religieuses de la révolution française, Seuil Point Histoire

<sup>8</sup> 11 juin 1775

La question des relations intimes au sein du couple royal reste posée. L'impuissance du roi est totalement écartée par les historiens sérieux mais reprise ou suggérée dans de nombreux films ou ouvrages.

Plus encore que Napoléon, Louis XVI a eu à souffrir de sa propre famille. Ainsi, les princes de sang ont été des opposants implacables et sans aucun scrupule. Par exemple le comte de Provence, futur Louis XVIII, a fait circuler des caricatures infamantes sur la reine.

Le couple, veut conserver une vie privée dans ce château de cour et de *paraître* qu'est Versailles. Cela choque.

Coupié de la cour certes, mais les époux royaux sont aussi coupés du royaume. En effet, ils voyagent très rarement dans le royaume pour se montrer au peuple. Quant à la cour, elle s'est coupée de la société. Pour avoir les honneurs de la cour ou monter dans les carrosses du roi il faut produire une descendance noble au généalogiste royal et le séjour de plusieurs semaines y est ruineux même pour la majorité de la noblesse de France. Mais la Cour reste le parcours obligé pour monter rapidement en grade dans l'armée ou faire une grande carrière au service du roi.

La tête de la société s'est donc figée alors que reste du corps social change. La noblesse inquiète de la montée des forces de l'argent affirme avec force l'idée de la *valeur du sang noble* («bon sang ne saurait mentir») et veut fermer l'ordre nobiliaire aux ambitions du Tiers qui commence à s'offusquer de cette exclusion. Les paysans de France sont de conditions inégales mais globalement ne souffrent pas de la faim selon une idée très répandue mais fautive. La misère concerne surtout un prolétariat des villes constitué de petits métiers précaires. C'est lui qui fournira le gros des troupes aux sections extrémistes sous la Révolution.

## **Du règne absolu de Louis XVI à la Révolution**

### ***Un « règne idéal » ?***

L'arrivée au pouvoir en 1774 de Louis XVI soulève un immense espoir dans le peuple. Il est jeune et il est bon. D'emblée il est comparé à Louis XII le père du peuple qui avait supprimé les impôts et à Henri IV. Sa charmante jeune épouse, Marie Antoinette, va donner, le peuple l'espère, bientôt un héritier au royaume. De plus la vie simple et austère du roi, son absence de maîtresse, sa fidélité conjugale, sa passion pour le travail de la serrurerie pouvait le rendre sympathique à certains. A l'inverse d'autres raillaient cette vie bourgeoise et un courtisan déclara au sujet de cette passion du roi pour la serrurerie « lorsque c'est le roi qui fait le métier du peuple et bien c'est le peuple qui fait le métier du roi ».

Cet espoir se nourrit aussi de la déception vis-à-vis du règne de Louis XV. Des victoires dont les traités n'ont rien donné à la France. Une humiliante défaite lors de la guerre de Sept ans et la vie dissolue du souverain irritait les catholiques dévots.

Les Parlements étaient les lieux privilégiés de l'opposition politique et religieuse au Roi. Ces chambres de justice, constituées par des nobles, voulaient jouer un rôle politique comme en Angleterre et se présentaient en perpétuels censeurs de la politique royale.

Si le peuple n'aimait pas sa justice il soutenait néanmoins les parlementaires dans leur opposition. Fort de ce soutien populaire, les parlements et en particulier celui de Paris, offraient une forte résistance à toutes les volontés de réformes du gouvernement royal.

L'opposition politique et religieuse (les deux sont liés) de plus en plus violente finit par provoquer le renvoi des parlements par le roi Louis XV et la mise en place de parlements uniquement consacrés à la justice.

Louis XVI hésita mais restaura rapidement les parlements, mû par une volonté d'apaisement. Sitôt rétablis et fort peu reconnaissant, ceux-ci s'empressèrent de bloquer toutes les réformes comme ils l'avaient fait sous le règne précédent.

Inspiré par une profonde foi chrétienne, Louis se montra libéral. On oublie souvent que c'est lui qui a aboli la torture (la « question »). Il rétablit la liberté de culte pour les Protestants et s'occupa du sort des prisonniers.

Louis XVI poursuivit avec succès les réformes de l'armée engagée sous le règne précédent. Sous son règne pour la première fois de son histoire, le budget de la marine dépassa celui de l'armée de terre. Il faut signaler que c'est cette armée de Louis XVI qui fera les campagnes de la révolution et de l'empire. Carnot, Berthier, ou Napoléon 1<sup>er</sup> y ont été formés.

Louis XVI, pacifiste on l'a vu, a longtemps hésité à se lancer dans la guerre pour soutenir les sujet révoltés du roi d'Angleterre. D'abord le roi n'approuvait pas que l'on puisse nier les droits d'un roi au nom de supposés « droits de l'homme ». Ensuite les colons américains n'avaient pas vraiment été des amis de la France. Enfin dans le cas où les colonies deviennent indépendantes, on craignait la constitution d'une grande puissance anglophone en Amérique du nord. La pression des milieux libéraux dont Necker et le marquis de Lafayette, le désir de revanche du cabinet, des militaires et une partie de l'opinion poussèrent Louis à accepter l'affrontement, allié à l'Espagne. Dans cette guerre, la marine et l'armée de terre montrèrent leur excellence à une échelle déjà planétaire face au Royaume Uni. Furent couronnés de succès les campagnes des escadres de Suffren dans l'océan Indien et de De Grasse dans l'Atlantique ou la victoire franco-américaine de Yorktown.

Le dégarnissement de la Manche offrit la possibilité d'un débarquement en Angleterre et d'une prise de Londres. Seule l'obstination des Espagnols à reprendre Gibraltar ne le permit pas.

Malgré cette gloire militaire, comme sous Louis XV, les Français récupéraient fort peu d'avantages territoriaux ou financiers de leur coûteuse victoire. Quant aux Américains, ils ne s'étaient montrés très loyaux en négociant dans le dos de leurs alliés, Français et Espagnols.

De plus l'expérience républicaine et démocratique des Etats Unis avait contribué à montrer que d'autres possibilités de gouvernements existaient en dehors des républiques aristocratiques ou des monarchies absolues européennes. Cette expérience américaine enflamma les esprits en France autour du marquis de Lafayette.

Enfin la guerre d'Amérique avait coûté fort cher et la crise des finances publiques devint aigue et réclama des décisions énergiques et impopulaires dans un système, comme on l'a vu, de plus en plus bloqué.

### ***La crise de la société d'Ancien Régime***

On est là en présence de la France, un pays très puissant, très peuplé mais en crise. De multiples intérêts divergents et opposés (appelés « partis » mais pas dans le sens actuel du terme) proposent à un souverain hésitant des solutions contradictoires. Ces intérêts ne s'entendent que pour contrer ou bloquer les réformes du système.

Les ministres appelés par Louis pour régler la crise multiforme dont celle des finances est la plus saillante se succèdent et sont tous renvoyés.

Le premier est Turgot. Ancien intendant, il appartient au parti des philosophes et il a écrit dans l'Encyclopédie. Libéral, partisan de la libre circulation du commerce des grains et de la fixation d'un juste prix en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Or s'il est une utopie, c'est bien le libéralisme dont les penseurs rêvent d'un marché « juste et parfait » dans des conditions qui ne sont pas celles du monde réel. Le refus de réglementer sur une denrée aussi stratégique que le grain c'est-à-dire le pain qui est la base de l'alimentation du peuple se joint à une circonstance malheureuse : une mauvaise récolte. Des troubles agitent le royaume, c'est ce que l'on a appelé la guerre des farines (1775). Mais ce n'est pas sur cette révolte frumentaire matée sans ménagement qu'est renvoyé Turgot.

L'appel de Necker peut sembler surprenant. Il n'est pas Français, il est roturier mais il bénéficie de la confiance des milieux d'affaires. Mais ce personnage imbu de lui-même fragilise la monarchie plus qu'il ne la renforce. D'abord pour mener la guerre d'Amérique, il a recours à l'emprunt ce qui aggrave la situation financière de l'Etat. Ensuite, pour se justifier devant l'opinion et non devant le Roi il publie son *compte rendu au roi* c'est-à-dire les comptes de la monarchie offerts à la curiosité peu bienveillante du public et de surcroît truqués par le

Genevois. Dans ces comptes apparaissent le montant des pensions versées aux courtisans ce qui contribue à décrédibiliser la cour de Versailles.

Les successeurs de Necker sont Calonne et Loménie de Brienne. Ces deux ministres se heurtent à la conjuration entre le Tiers état, la haute noblesse et les Parlements.

Lors de l'affaire du collier de la reine, Marie Antoinette se trouve injustement mise en cause par le Parlement.

L'armée n'est plus tout à fait sûre car les maladroits édits de Ségur (1781) ont été mal vécus et mal interprétés par la petite noblesse militaire.

L'Etat étant menacé de banqueroute, son autorité étant battue en brèche, le Roi se décide à renvoyer Loménie de Brienne et à convoquer pour mai 1789 les états généraux. Cette assemblée réunit des délégués élus par le clergé, la noblesse et le Tiers état (c'est-à-dire les roturiers). Elle n'avait plus été convoquée depuis 1614 et avait prétendu à diverses reprises représenter la nation face au monarque.

### **La Révolution Française**

La réunion des Etats Généraux a lieu à Versailles le 5 mai 1789. Les députés qui se réunissent sont pleins de bonne volonté et les travaux commencent. Ces délibérations sont l'occasion de séparer l'alliance contre nature entre les « patriotes » et ceux qui rêvent d'un gouvernement aristocratique. Mais le mois suivant, la mort du jeune dauphin aggrave l'état d'indécision, de vide et de dépression qui caractérise Louis XVI. Quant à son principal ministre, Necker, il n'est guère plus entraînant. L'assemblée est livrée à elle-même. Ce vide a véritablement poussé ces députés du tiers état à agir malgré le Roi.

Le 17 juin les seuls députés du Tiers se proclament « Assemblée Nationale ». Bravant l'interdiction royale de se réunir, leurs députés se retrouvent dans la salle du jeu de paume où ils jurent de rédiger une constitution. Le 23 juin le Roi s'oppose aux députés mais finalement cède. Le 9 juillet les députés du Tiers Etats (rejoints par quelques nobles et clercs) se déclarent « **Assemblée Nationale Constituante** » c'est à dire qu'ils veulent doter le pays d'une constitution (= loi suprême). C'est un coup d'état dans la mesure où le Royaume a déjà une constitution (=les lois fondamentales du royaume) et que cette initiative se fait sans l'accord du seul souverain : le Roi.

Jusqu'à présent la révolution ne concernait que les élus de la nation. Elle s'étend durant l'été 1789 au peuple.

La disette et la peur d'une réaction du Roi contre les réformes consenties (renvoi par Louis XVI du ministre réformateur Necker) provoquent **l'attaque de la Bastille**, vieille forteresse (et prison) royale dans Paris. Le gouverneur de la forteresse, Monsieur De Launay, est un gentilhomme bien disposé pour négocier. Il est néanmoins sauvagement massacré ainsi que ses soldats par les émeutiers. Voilà la prise de la Bastille ce 14 juillet 1789. Quant au Roi, il cède

devant l'émeute et le meurtre et se rend à Paris. Il reprend Necker au gouvernement. Il déroute ainsi ses partisans sans rassurer les autres.

C'est sur des rumeurs de réaction militaire des nobles que se fonde l'attaque des **châteaux durant l'été 1789**. Tantôt limitée aux seules archives définissant les droits féodaux tantôt s'en prenant aux nobles eux même, l'insurrection paysanne provoque les premiers départs massifs d'aristocrates vers l'étranger. A partir de la nuit **du 4 août 1789**, l'Assemblée anéantit les privilèges millénaires de la noblesse et du clergé. Il n'y a plus que des citoyens égaux en France. C'est dans ce contexte révolutionnaire qu'est discutée et votée la **déclaration des droits de l'Homme** (26 août 1789). Cette déclaration vient compléter l'édifice révolutionnaire. Elle proclame l'égalité des droits des citoyens et la souveraineté de la nation (et non plus du Roi).

La résistance du Roi aux nouvelles mesures politiques et la cherté du pain provoquent une nouvelle insurrection les 5 et 6 octobre 1789 où des éléments du petit peuple de Paris viennent chercher de force le Roi et sa famille à Versailles pour les conduire à Paris qui redevient ainsi capitale de la France.

La réforme du pays ne réglait pas pour autant la question des dettes du royaume à l'origine de la Révolution. Sur proposition de l'évêque d'Autun, Talleyrand, futur ministre de Napoléon 1<sup>er</sup>, des députés votent une loi de nationalisation des biens du clergé. Ces biens transformés en « biens nationaux » sont vendus. En échange de la perte de ses biens, le clergé doit accepter d'être fonctionnarisé et de prêter serment de fidélité à la constitution. C'est la *Constitution Civile du Clergé*.

L'obligation du serment provoque l'opposition d'un grand nombre de prêtres qui refusent. On les appelle les *prêtres réfractaires*. Il provoque aussi l'opposition du Roi puis du pape qui, le 10 mars 1791, condamne la Constitution Civile du Clergé ainsi que les droits de l'Homme.

Louis XVI veut couvrir ces prêtres réfractaires et pose son veto (blocage légal) à toute mesure contre eux. Ce veto provoque de la part de sections, sorte de milices politiques armées dans la capitale, des émeutes très violentes. Le Roi pense qu'il n'a plus aucune liberté d'action. Le 21 juin 1791, il s'échappe avec sa famille vers l'est où l'attendent des troupes fidèles avec lesquelles il compte rétablir son pouvoir. Son entreprise échoue de très peu. Arrêté à Varennes il est ramené à Paris. L'Assemblée tente de faire croire à un « enlèvement » tandis que la gauche se déchaîne et demande la déchéance du Roi.

C'est néanmoins la guerre qui a contribué à vraiment menacer le royaume.

Au nom du « droit des peuples à disposer d'eux mêmes » l'assemblée a, dès 1791, annexé Avignon (domaine du pape). Les princes allemands ayant des possessions en Alsace étaient soumis aux nouvelles lois abolissant les droits féodaux et refusèrent de les reconnaître. Ils firent appel à leur suzerain : l'empereur d'Autriche.

L'Assemblée, adopta de son côté un ton de plus en plus dur envers les princes allemands et leur allié (Autriche). Les discours favorables à la guerre des députés républicains du parti Girondin emplissaient les tribunes des clubs et de l'assemblée.

Le 20 avril 1792 le Roi proposa à l'Assemblée qui l'adopta presque unanime la déclaration de guerre aux Autrichiens (alliés aux Prussiens). Le Roi misait sur la défaite rapide des armées révolutionnaires. Car l'armée française avait été désorganisée par la Révolution. De fait elle est bousculée par les Autrichiens et les Prussiens du général Brunswick qui envahissent le nord est de la France et marchent sur Paris.

La patrie est déclarée en danger. Des volontaires (=fédérés) affluent de partout dans la capitale dont des Marseillais qui chantent le *chant de guerre de l'armée du Rhin* qui deviendra « la Marseillaise ».

C'est dans ce contexte qu'est publié le *manifeste du duc de Brunswick*<sup>9</sup> qui met le feu aux poudres. Ce texte maladroit, publié par les envahisseurs, est inspiré par le propre frère du Roi, le comte d'Artois. Il menace la population de Paris des pires châtiments s'il est fait le moindre mal à la famille royale. De fait, il montre la collusion entre le Roi et l'invasion. Le 10 août 1792, les fédérés marseillais et les sections prennent les Tuileries où ils s'y livrent à un horrible massacre. Le Roi et sa famille sont emprisonnés et la royauté abolie en France. Les armées étrangères poursuivent leurs marches vers Paris et sont finalement arrêtées à Valmy.

Une assemblée élue dans une ambiance de terreur, la Convention, proclame la république, 1<sup>ère</sup> du nom. Dans cette assemblée, les orateurs jacobins les plus hostiles au Roi sont minoritaires mais influents. Cependant, la question d'un procès fait au roi ne s'est pas imposée tout de suite car les modérés s'effrayaient de la violence déjà prise par les événements. La découverte en novembre 1792 d'une « armoire de fer » recelant des papiers pouvant renforcer l'accusation mis en œuvre un procès orchestré par les éléments les plus violents de la Convention. Le procès du roi commença. Le roi était accusé d'avoir renié et trahi ceci alors même que la Révolution n'avait cessé de se trahir elle-même. On a mis en cause le système de défense du roi alors que le procès était « inique et sans bases juridiques » (Jean-Christian PETITFILS<sup>10</sup>). La culpabilité fut approuvée très majoritairement. La sentence de mise à mort immédiate du

---

<sup>9</sup> Menaçons "d'une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et une subversion totale s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi et la reine".

Parti de Coblenz le 26 juillet, le manifeste ne parvient que le 1er août 1792 à Paris, où il est naturellement fort mal accueilli par l'Assemblée et par le peuple. Son ton impérieux, volontairement agressif et provocant, loin de terroriser les révolutionnaires, va au contraire, alors que l'ennemi est aux frontières, raviver leur ardeur patriotique et mettre le feu aux poudres.

Un véritable vent d'indignation et de colère souffle sur la capitale.

<sup>10</sup> *Louis XVI*, Perrin.

souverain ne recueillit que 6 voix de majorité dont celle de son cousin Philippe d'Orléans rebaptisé « Philippe Egalité ».

Le 21 janvier 1793, le roi de France Louis XVI fut conduit à l'échafaud. Avant son supplice, il voulu s'adresser au peuple massé sur cette place Louis XV devenue place de la Révolution.

Le Roi voulu proclamer à nouveau son innocence à la foule. Un officier fit battre tambour pour couvrir sa voix. La tête tomba dans le panier. Comme des spectateurs voulaient tremper des objets personnels dans le sang du roi, le bourreau les écarta en leur offrant une cuvette emplies de ce sang. Un assistant plongea son bras dans le sang et aspergea les assistants et en singeant une bénédiction, il proclama « Frères, on nous a menacé que le sang de Capet retomberai sur nos têtes ! Et bien qu'il retombe ! Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre ! Républicains, le sang d'un roi porte bonheur ! »



Le 21 janvier 1793. « Maintenant que j'ai l'occasion de méditer, je me demande si la cause de nos maux ne remonte pas à l'échafaud de Louis XVI. » R. Poincaré, 1920.

Il n'est pas sûr que le sang de ce roi ait porté bonheur à la France et la République. La République, que l'on le veuille ou non, s'est bien fondée dans le sang de ce crime et de cette injustice. La mort du roi ouvrait une grande purge, une vraie hémorragie nationale. Les 600 000 Français tombés en Vendée, les 17000 guillotins, les massacres au canon de la place Bellecour à Lyon ou les noyades collectives organisées dans la Loire de Nantes. Oui vraiment, le sang, pur ou impur, allait vraiment « abreuver les sillons » de notre pays.

La place où s'est déroulé ce *sacrifice humain* porte désormais le nom de place de la *Concorde*.

Qu'en est-il de cette concorde ? La France d'aujourd'hui n'est-elle pas comme celle de 1788 une société bloquée où parade une élite arrogante ? Il n'y a plus les carrosses du roi mais la consécration télévisuelle. La pyramide de

mépris déferle toujours du haut vers le bas. S'expriment toujours des exigences opposées et la composition avec de puissants intérêts ne prime-t-elle pas sur l'intérêt supérieur de la nation ?

En quels termes sont les Français vis-à-vis de la mémoire de Louis XVI, avec leur ancien régime ou avec les différents épisodes de leur Révolution ?

Vis-à-vis du roi, comme en 1793, les Français d'aujourd'hui dans leur immense majorité ne l'eussent pas fait décapiter.

Ceci même s'il sont plus ou moins attachés à la forme républicaine du gouvernement. Mais dans l'histoire, rien n'est permanent. En 1790, beaucoup devaient juger l'établissement d'une république impossible dans notre pays. Les républicains étaient plus rares que ne le sont les monarchistes dont on constate la permanence.

Quant à l'Ancien Régime il reste discrédité parce que méconnu, caricaturé par le cinéma et les romans, jugé aussi avec le regard du présent comme on l'a fait avec le prétendu penchant esclavagiste de Napoléon.

La mort de Louis XVI qui s'assimile dans une optique psychanalytique à *la mort du père* reste un traumatisme national que nous ne sommes pas sûrs d'avoir surmonté.

« Maintenant que j'ai l'occasion de méditer disait Poincaré après avoir quitté l'Elysée en 1920 je me demande si la cause de nos maux ne remonte pas à l'échafaud de Louis XVI. »



Portrait de Louis XVI.

## Annexes

### Des tentatives de réformes

Nom, origine et dates	Axes de réformes	Pourquoi l'échec ?
TURGOT Philosophe & administration royale 1774-1776	Libéraliser le commerce des grains afin de faire monter les prix et d'encourager la production Suppression des corporations de métiers Impôt unique Nouvelles assemblées représentatives.	Coalition d'intérêts se jugeant menacés. Maladroit et autoritaire avec le Roi.
NECKER Protestant, roturier, banquier genevois. 1776-1781	Finance la guerre par l'emprunt afin de ménager sa popularité. La dette publique s'accroît. Peu de réformes utiles.	Travaillant surtout à sa popularité. Il publie son <i>compte rendu au roi</i> (c'est-à-dire des comptes publics, truqués) ou les énormes pensions versées sont dévoilées au public.
CALONNE Ancien intendant 1783-1787	Dépenser pour inspirer confiance. Egalité fiscale Assemblées de notables. Suppression des douanes intérieures.	Pression d'une coalition de privilégiés se sentant menacés.
LOMENIE DE BRIENNE Prélat 1787-1788	Transformer les parlements en cour de justice en leur ôtant tout rôle politique.	Résistance des parlements (ex. journée des tuiles à Grenoble)

### Louis XVI, les dates de son règne.

Du début du règne à la guerre d'Indépendance américaine (11 mai 1774 - Juillet 1776)	
1774	11 mai : Dès l'annonce officielle de la mort de Louis XV, une foule de courtisans vient saluer Louis Auguste comme le nouveau roi. Il a vingt ans et va régner sous le nom de Louis XVI 12 mai : La favorite de Louis XV, Madame du Barry, prisonnière, est emmenée à

	<p>l'abbaye de Pont aux Dames.  A soixante treize ans, le comte de Maurepas, rappelé par Louis XVI, est nommé ministre d'Etat et préside le Conseil du roi  <b>20 mai</b> : Louis XVI réunit son premier Conseil. Y assistent le comte de Maurepas, le chancelier Maupeou et le duc d'Aiguillon, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, tous fort contestés  <b>2 juin</b> : Le chancelier Maupeou offre sa démission, ainsi que celle du duc d'Aiguillon. Le roi conserve Maupeou, mais nomme le comte de Vergennes aux Affaires Etrangères pour succéder à d'Aiguillon. Le général du Muy est nommé secrétaire d'Etat à la Guerre  <b>12 juin</b> : Le comte de Choiseul est autorisé à revenir à la Cour. La foule salue, enthousiaste, son retour aux Affaires  <b>13 juin</b> : Choiseul a son premier entretien avec Louis XVI. Comprenant qu'il ne pourra être d'aucune utilité, il décide de repartir  <b>20 juillet</b> : Boynes, secrétaire d'Etat à la Marine, est limogé. Louis XVI le remplace par Turgot, intendant du Limousin  <b>24 août</b> : Des manifestations de soulagement saluent le départ de Maupeou et de l'abbé Terray, contrôleur général des Finances. Turgot lui succède à ce poste et Sartine devient secrétaire d'Etat à la Marine  <b>15 septembre</b> : Louis XVI officialise par édit royal la libre circulation du blé, sans taxe, d'une province à l'autre et autorise l'importation de céréales  <b>12 novembre</b> : Rétablissement de l'ancien Parlement de Paris et du Grand Conseil, supprimés par Louis XV  <b>9 décembre</b> : Les parlementaires, auxquels se joignent le duc d'Orléans et le prince de Conti, n'acceptent pas les décisions de Louis XVI et manifestent leur désapprobation</p>
1775	<p><b>Janvier</b> : Turgot prend de nombreuses mesures qui vont permettre au petit commerce de se développer  <b>Avril - Mai</b> : La dernière récolte de blé a été mauvaise et les premiers signes de famine apparaissent. Les ennemis de Turgot en profitent pour critiquer sa politique  <b>2 mai</b> : Des émeutiers entrent en force dans la cour du château de Versailles et menacent de s'en prendre à la reine. Pour protéger le roi, Turgot fait baisser le prix du pain  <b>3 mai</b> : De nouvelles émeutes éclatent à Paris. Les Halles sont envahies et les boulangeries sont pillées. C'est la "guerre des farines"  <b>11 juin</b> : Louis XVI est sacré roi de France à Reims. L'archevêque pose sur sa tête la lourde couronne d'or et de pierres précieuses que coiffa Charlemagne en 800. Nombreux sont ceux qui ont milité, en vain, pour que cette cérémonie soit abolie. Et surtout pour que le roi ne jure pas dans son serment "d'exterminer les hérétiques"  <b>12 juin</b> : Sacrifiant à l'usage, Louis XVI part pour l'abbaye de Saint Rémi et y touche la tête de plus de deux mille scrofuleux. C'est la traditionnelle cérémonie des écrouelles  <b>Juillet</b> : Turgot propose une réforme du système hospitalier, la laïcisation de l'enseignement et la validité des mariages entre protestants  <b>21 juillet</b> : Malesherbes est nommé secrétaire d'Etat de la Maison du roi  <b>25 septembre</b> : Beaumarchais demande un prêt d'un million pour les Américains, en guerre contre les Anglais  <b>10 octobre</b> : Le général de Saint Germain est nommé ministre de la Guerre  <b>Octobre - Novembre</b> : Nouvelle flambée du prix du blé</p>
1776	<p><b>5 janvier</b> : Par édit royal, Louis XVI abolit la corvée et les corporations  <b>4 mars</b> : Le Parlement attaque les édits de janvier  <b>12 mars</b>  <b>Avril</b> : La liberté du commerce des vins est décrétée  <b>30 avril</b> : Turgot est attaqué de toutes parts. "N'oubliez jamais, Sire, que c'est la faiblesse qui mit la tête de Charles 1er sur un billot", écrit-il à Louis XVI  <b>12 mai</b> : Louis XVI demande à Turgot de se démettre de ses fonctions</p>

	<p><b>14 mars</b> : Le comte de Maurepas est nommé président du conseil des Finances et devient le chef du Gouvernement. Il nomme Clugny, intendant de Guyenne, au poste de Turgot</p> <p><b>12 juin</b> : En Amérique, le Congrès de Philadelphie proclame l'Indépendance et vote "La Déclaration des Droits"</p> <p><b>Juillet</b> : Vergennes offre officieusement de l'argent et des armes aux Américains. De nombreux aristocrates, dont La Fayette, s'engagent comme volontaires pour aller combattre les Anglais Outre-Atlantique.</p>
--	---

De l'intervention française en Amérique à la fin de la guerre d'Indépendance (Août 1776 - Novembre 1781)	
<b>1776</b>	<p><b>11 août</b> : Clugny rétablit la corvée, supprimée au début de l'année</p> <p><b>22 octobre</b> : Les philosophes s'insurgent contre le gouvernement de Maurepas. Celui-ci remplace Clugny par Taboureau des Réaux. Le financier genevois, Necker est nommé son adjoint</p> <p><b>3 décembre</b> : Benjamin Franklin rentre en France pour plaider la cause de l'Amérique</p>
<b>1777</b>	<p><b>7 janvier</b> : Necker décide de lancer un emprunt de quatre vingt quatre millions de livres pour renflouer les caisses de l'Etat</p> <p><b>18 avril</b> : Louis XVI reçoit à Versailles le frère de Marie Antoinette, Joseph II, empereur d'Autriche</p> <p><b>26 avril</b> : La Fayette embarque pour l'Amérique</p> <p><b>Mai</b> : Démission du général de Saint Germain, ministre de la Guerre. Il est remplacé par Montbaray, un proche de Marie Antoinette</p> <p><b>29 juin</b> : Démission de Taboureau des Réaux. Necker devient directeur général des Finances</p> <p><b>16 octobre</b> : La victoire des troupes américaines sur les Anglais à Saratoga pousse la France à intervenir officiellement dans le conflit</p>
<b>1778</b>	<p><b>Janvier</b> : Voltaire est à Paris. Sur les conseils de Necker, Louis XVI refuse de le rencontrer.</p> <p>L'empereur Joseph II vient de s'emparer de la Bavière. La Prusse menace l'Autriche de représailles. La France s'est engagée à fournir des armes et des hommes si l'Autriche était attaquée. Mais Louis XVI souhaite à tout prix éviter la guerre</p> <p><b>6 février</b> : La France et les Etats Unis signent deux traités : l'un concerne les relations commerciales, l'autre scelle l'alliance entre les deux Etats</p> <p><b>Février - Mars</b> : Campagne de dénigrement contre Necker que Louis XVI assure de son soutien</p> <p><b>15 mars</b> : L'ambassadeur de France en Angleterre est rappelé. La guerre entre la France et l'Angleterre est imminente</p> <p><b>21 mars</b> : Louis XVI reçoit les trois émissaires américains : Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee</p> <p><b>17 juin</b> : Sans avoir déclaré la guerre à la France, un navire anglais attaque une frégate française</p> <p><b>27 juillet</b> : L'amiral anglais Keppel combat la flotte française au large d'Ouessant</p> <p><b>Fin juillet</b> : Une médiation française est proposée pour éviter le conflit Prusse-</p>

	<p>Autriche. Avec l'aide de la Russie, la France dirige les négociations</p> <p><b>4 août</b> : La reine annonce officiellement qu'elle attend son premier enfant</p> <p><b>19 décembre</b> : Naissance de Marie Thérèse Charlotte, premier enfant du couple royal.</p>
<b>1779</b>	<p><b>16 juin</b> : L'Espagne s'allie à la France contre l'Angleterre. Quarante mille hommes sont réunis à Saint Malo pour débarquer en Angleterre. Mais une épidémie de scorbut pousse le roi à annuler l'opération</p> <p><b>Juillet</b> : La guerre navale entre la France et l'Angleterre fait rage. La Motte Picquet et Guichen s'emparent de plusieurs villes tenues par les Anglais aux Antilles</p> <p><b>Août</b> : Necker abolit le servage sur les terres du roi</p> <p><b>Novembre</b> : Délégué à Versailles par les "insurgents" d'Amérique, La Fayette obtient du roi l'envoi d'un corps expéditionnaire français</p> <p><b>Décembre</b> : Espagnols et Français attaquent à Gibraltar.</p>
<b>1780</b>	<p><b>9 janvier</b> : Necker décide de réduire la ferme générale à la perception de l'impôt sur le tabac, la gabelle et les octrois de Paris</p> <p><b>13 février</b> : L'augmentation de la taille est sévèrement contrôlée</p> <p><b>2 mai</b> : Louis XVI envoie 6 000 hommes, commandés par Rochambeau pour aider les Etats Unis contre l'Angleterre</p> <p><b>Juillet</b> : L'assemblée du clergé vote un don de trente millions de livres. Le corps expéditionnaire français débarque en Amérique</p> <p><b>24 août</b> : Abolition de la torture infligée aux prisonniers pour leur arracher des aveux</p> <p><b>14 octobre</b> : Necker fait remplacer Sartine à la Marine par le duc de Castries</p>
<b>1781</b>	<p><b>Février</b> : Pour répondre aux critiques, Necker adresse un "Compte-rendu au roi", dans lequel il rend publics les chiffres du budget</p> <p><b>Mars</b> : Les armées conduites par La Fayette et Rochambeau entament leur campagne en Amérique. Mort de Turgot</p> <p><b>19 mai</b> : Louis XVI congédie Necker</p> <p><b>20 mai</b> : Joly de Fleury succède à Necker aux Finances</p> <p><b>22 mai</b> : Un décret royal interdit tout avancement aux officiers qui ne peuvent faire état de quatre quartiers de noblesse</p> <p><b>Août</b> : Augmentation des taxes, notamment sur le tabac</p> <p><b>19 octobre</b> : Une flotte anglaise échoue à briser le blocus de Yorktown, dirigé par Washington et Rochambeau. La capitulation de l'Angleterre marque la fin de la guerre d'Indépendance américaine</p> <p><b>22 octobre</b> : Naissance du premier dauphin, Louis Joseph</p> <p><b>21 novembre</b> : Mort de Maurepas, qui est remplacé par Vergennes.</p>
<p>De la crise financière à "L'Affaire du Collier" (1782 - 1785)</p>	
<b>1782</b>	<p><b>Janvier</b> : Nouvelle débâcle financière. De nombreuses révoltes éclatent à cause du prix du pain.</p> <p>Aux Baléares, La Motte Piquet et Guichen prennent Minorque aux Anglais</p> <p><b>21 janvier</b> : La Fayette est nommé maréchal de camp du roi en récompense de ses succès en Amérique</p> <p><b>12 septembre</b> : Les Franco-Espagnols échouent devant Gibraltar</p>

	<p>En Inde, Suffren bat les Anglais</p> <p><b>Octobre</b> : A Paris, conférence de paix entre la France, les Etats Unis et l'Angleterre</p>
1783	<p><b>Février</b> : Le Parlement de Besançon réclame la convocation des Etats Généraux Joly de Fleury entreprend de réduire les dépenses de l'Etat</p> <p><b>30 mars</b> : Louis XVI renvoie Joly de Fleury et le remplace par Lefèvre d'Ormesson</p> <p><b>3 septembre</b> : Signature à Versailles du traité de paix, mettant fin à la guerre d'Indépendance américaine. L'Angleterre reconnaît l'indépendance des Etats Unis. La France et l'Angleterre se restituent mutuellement les territoires qu'elles ont conquis. Ces cinq années de guerre ont coûté près d'un milliard de livres à la France</p> <p><b>Octobre</b> : Lefèvre d'Ormesson lance un nouvel emprunt</p> <p><b>10 novembre</b> : Louis XVI renvoie Lefèvre d'Ormesson. Charles Alexandre de Calonne est nommé contrôleur général des Finances</p> <p><b>Décembre</b> : Calonne émet un emprunt de cent millions de livres en rentes viagères. Les fermiers généraux demandent qu'un mur soit érigé autour de Paris pour lutter contre la fraude</p>
1784	<p><b>Janvier</b> : Nouvelles tensions entre la France et l'Autriche A Paris, construction de l'enceinte dite "des Fermiers Généraux"</p> <p><b>11 août</b> : Pour berner le cardinal de Rohan, Madame de La Motte fait passer une certaine Nicole Legay pour Marie Antoinette. Celle-ci a une entrevue nocturne dans le parc de Versailles avec le prélat. C'est le début de "L'Affaire du collier"</p> <p><b>30 août</b> : Un édit royal autorise les étrangers à commercer dans certains ports français des Antilles</p> <p><b>4 octobre</b> : Un navire autrichien, qui remonte l'Escaut, est attaqué par les Hollandais. Joseph II mobilise une armée de 80 000 hommes. Sous les ordres du prince de Condé, deux corps d'armée sont postés en Flandre et sur le Rhin</p> <p><b>Novembre</b> : Suite de l'Affaire du collier : la fausse Marie Antoinette se fait offrir par le cardinal de Rohan un somptueux collier, destiné à Madame de La Motte</p> <p><b>20 novembre</b> : Louis XVI demande à Joseph II de renoncer à la réouverture de l'Escaut</p> <p><b>30 novembre</b> : Joseph II propose d'échanger ses possessions des Pays Bas contre la Bavière</p> <p><b>Fin décembre</b> : Marie Antoinette fait pression sur Vergennes pour qu'il signe l'accord avec son frère, l'Empereur d'Autriche sans attendre la réponse de la Prusse. Vergennes refuse et donne sa démission au roi, qui la refuse. Nouvel emprunt émis par Calonne</p>
1785	<p><b>Janvier</b> : Calonne porte à trente deux millions par an les pensions versées à la famille royale et aux courtisans. Une décision impopulaire alors que la disette règne</p> <p><b>27 mars</b> : Naissance de Louis, second fils de Louis XVI, "futur Louis XVII"</p> <p><b>14 avril</b> : Calonne favorise la création de la nouvelle Compagnie des Indes, dont les actions s'envolent</p> <p><b>24 mai</b> : Aucune manifestation de joie à Paris alors que la reine vient présenter au peuple son second fils. A son retour à Versailles, elle éclate en larmes dans les bras de Louis XVI</p> <p><b>27 mai</b> : Pour éviter les conséquences de la sécheresse qui ravage le pays le</p>

	<p>Gouvernement décide de supprimer les droits d'importation sur les fourrages</p> <p><b>12 juillet</b> : Marie Antoinette est informée de "l'Affaire du collier"</p> <p><b>9 août</b> : La reine somme le bijoutier Bohmer, chez qui a été acheté le collier, de s'expliquer</p> <p><b>15 août</b> : Le cardinal de Rohan, involontairement mêlé à "l'Affaire du collier" est convoqué par Louis XVI et arrêté</p> <p><b>18 août</b> : Arrestation de Madame de La Motte</p> <p><b>10 novembre</b> : Signature à Fontainebleau d'un traité d'alliance entre la Hollande et l'empereur d'Autriche Joseph II</p> <p><b>Décembre</b> : Calonne lance un emprunt de quatre vingt millions de livres. Louis XVI somme le Parlement de Paris d'enregistrer la mesure. Les Parlements provinciaux s'agitent</p> <p><b>23 décembre</b> : Le Parlement est convoqué à Versailles</p>
--	--

De la colère contre "L'Autrichienne" au retour de Necker (Mai 1786 - Août 1788)	
<b>1786</b>	<p><b>31 mai</b> : Dans "l'Affaire du collier", le cardinal de Rohan est innocenté. Des manifestations de joie éclatent dans la capitale, notamment près de la Bastille, et les Parisiens conspuent "l'Autrichienne"</p> <p><b>Juillet</b> : Les finances publiques sont dans un état lamentable. Calonne propose un nouvel impôt : la subvention territoriale</p> <p><b>26 septembre</b> : Signature du traité Eden-Rayneval. Cet accord commercial de libre échange avec l'Angleterre va aggraver la situation économique</p> <p><b>29 décembre</b> : L'Assemblée des notables refuse d'examiner les nouveaux projets d'impôts, si on ne lui communique pas les causes et l'état du déficit</p>
<b>1787</b>	<p><b>23 février</b> : Calonne propose de limiter les privilèges de la noblesse et du clergé</p> <p><b>2 mars</b> : Le déficit de l'Etat est de cent treize millions de livres. Calonne est tenu pour responsable de la banqueroute</p> <p><b>8 avril</b> : Louis XVI démet Calonne et le remplace par Bouvard de Fourqueux, notoirement incompetent</p> <p><b>18 mai</b> : Loménie de Brienne succède à Bouvard de Fourqueux</p> <p><b>25 mai</b> : Dernière séance de l'Assemblée des notables</p> <p><b>Juin</b> : Le Parlement met son veto sur les édits fiscaux</p> <p><b>22 juillet</b> : Louis XVI refuse de communiquer au Parlement les comptes publics</p> <p><b>24 juillet</b> : Le Parlement morigène le roi pour la dérive des dépenses "inutiles", se déclare incompetent à se prononcer sur les nouveaux impôts et demande la convocation des Etats Généraux</p> <p><b>26 juillet</b> : Le roi fait la sourde oreille et prévient les parlementaires que les édits leur seront prochainement présentés</p> <p><b>30 juillet</b> : Le Parlement insiste pour que se tiennent des Etats Généraux, seuls autorisés à entériner de nouveaux impôts</p> <p><b>6 août</b> : Au cours d'un lit de justice à Versailles, Louis XVI fait enregistrer les nouveaux impôts</p> <p><b>7 août</b> : Les parlementaires déclarent cet enregistrement illégal</p> <p><b>9 août</b> : Brienne engage des économies drastiques</p> <p><b>10 août</b> : Le Parlement demande que Calonne soit jugé</p>

	<p><b>14 août</b> : Calonne fuit en Angleterre. Par lettre de cachet, tous les parlementaires sont exilés à Troyes La colère monte à Paris. Marie Antoinette focalise une partie de la hargne populaire</p> <p><b>27 août</b> : Les parlementaires provinciaux demandent le retour des "exilés de Troyes"</p> <p><b>19 septembre</b> : Brienne abandonne ses projets fiscaux. Retour à Paris des "exilés de Troyes"</p> <p><b>1er octobre</b> : Le roi consent à réunir les Etats Généraux si le Parlement accepte de voter de nouveaux emprunts</p> <p><b>10 novembre</b> : Le roi se rend au Parlement pour faire enregistrer quatre cent vingt millions de livres d'emprunt. Le Parlement déclare l'enregistrement de ces nouveaux emprunts nul. Louis XVI décide de faire arrêter les deux meneurs de la contestation : d'Espréménil et Montsabert</p>
1788	<p><b>4 janvier</b> : Le Parlement demande la suppression des lettres de cachet</p> <p><b>11 avril</b> : Comme Maupeou avant lui, Loménie de Brienne songe à supprimer le Parlement de Paris</p> <p><b>15 avril</b> : A La Haye, les Anglais signent un traité d'alliance défensive avec les Hollandais. A Berlin, les Prussiens s'allient avec les Hollandais</p> <p><b>29 avril</b> : Décidé à faire passer ses édits coûte que coûte, Brienne les fait imprimer en cachette</p> <p><b>3 mai</b> : Le Parlement évente la manœuvre. Par un arrêt, il lance une "déclaration de guerre" à la monarchie</p> <p><b>5 mai</b> : Le roi ordonne l'arrestation d'Espréménil et de Montsabert, qui se réfugient au Parlement</p> <p><b>6 mai</b> : Le Parlement prend les deux hommes sous sa protection et envoie une délégation à Versailles. Le roi refuse de la recevoir. Les deux hommes acceptent de se rendre</p> <p><b>8 mai</b> : Le Parlement de Paris est "mis en vacance"</p> <p><b>15 juin</b> : L'Assemblée du clergé refuse l'aide financière réclamée par Brienne et demande la convocation des Etats Généraux</p> <p><b>21 juillet</b> : En Dauphiné, les six cents députés des trois ordres, de l'Assemblée de Vizille, rédigent un appel à "s'unir pour résister au despotisme"</p> <p><b>8 août</b> : Brienne décide de convoquer les Etats Généraux pour le printemps 1789</p> <p><b>16 août</b> : La France est en faillite</p> <p><b>24 août</b> : Renvoi de Loménie de Brienne</p> <p><b>26 août</b> : Rappel de Necker</p> <p><b>27 - 28 août</b> : Emeutes à Paris. Les banquiers, rassurés par le retour de Necker, prêtent quatre vingt cinq millions de livres à l'Etat</p> <p><b>Fin août</b> : Certaines banques ne peuvent plus rembourser leurs clients. Necker prête deux millions à Louis XVI</p>

De la convocation des états généraux à la prise de la Bastille  
(Septembre 1788 - Juillet 1789)

1788

**3 septembre** : Necker fait modifier les édits fiscaux que le Parlement refuse

	<p>d'enregistrer. Amnistie des magistrats emprisonnés. Barentin est nommé garde des Sceaux <b>Automne</b> : Louis XVI rétablit les Parlements. La récolte de l'année 1789 s'annonce très mauvaise <b>6 novembre</b> : Necker convoque une seconde Assemblée de notables à Versailles. Les modalités de l'élection des nouveaux députés sont examinées <b>4 décembre</b> : Necker démet Brienne, secrétaire d'Etat à la Guerre, qu'il remplace par Puységur <b>5 décembre</b> : Le Parlement de Paris demande l'égalité devant l'impôt <b>10 décembre</b> : Réunis à Romans, les Etats du Dauphiné se prononcent pour le doublement du nombre des représentants du tiers état, la délibération en commun et le vote par "tête". Un mot d'ordre repris dans toute la France <b>12 décembre</b> : L'Assemblée des notables siège pour la dernière fois <b>27 décembre</b> : Au Conseil, le roi accepte de doubler le nombre de députés du tiers état mais la question du vote par tête n'est pas tranchée</p>
1789	<p><b>1er janvier</b> : Le doublement des membres du tiers état provoque une grande satisfaction. Louis XVI reçoit de nombreux témoignages de reconnaissance. L'hiver est terrible <b>24 janvier</b> : Le roi convoque les Etats Généraux et établit le règlement des élections <b>Janvier - Avril</b> : De nombreuses émeutes éclatent à cause du prix du pain. Rédaction des "cahiers de doléances" <b>18 avril</b> : Une "émeute de la misère" éclate Faubourg Saint Antoine. Elle fait deux cents morts et trois cents blessés <b>2 mai</b> : Les mille deux cents députés, convoqués pour les Etats Généraux, sont présentés à Louis XVI <b>5 mai</b> : Le roi ouvre solennellement les Etats Généraux à Versailles <b>6 mai</b> : Le clergé et la noblesse siègent séparément. Les députés du tiers état sont réunis dans la salle des Menus Plaisirs <b>23 mai</b> : Louis XVI ordonne que les commissaires des trois ordres délibèrent ensemble, en présence du garde des Sceaux <b>30 mai</b> : Barentin assiste aux premières séances des conférences <b>Juin</b> : Une grave pénurie alimentaire s'installe à Paris, conséquence des mauvaises récoltes <b>4 juin</b> : Louis Joseph, le fils aîné de Louis XVI, meurt à Meudon <b>12 juin</b> : Le tiers état refuse le vote par ordre et procède seul à la vérification des pouvoirs <b>17 juin</b> : Le tiers état, rejoint par une partie des députés de la noblesse et du clergé, se constitue en Assemblée Nationale <b>19 juin</b> : Le Conseil se réunit à Marly. Necker milite contre le roi pour l'égalité fiscale, l'accès de tous aux charges publiques et défend le bien fondé du vote par tête <b>20 juin</b> : Le roi part à la chasse Les députés du tiers état se réunissent dans la salle du Jeu de Paume. Ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. C'est le "Serment du Jeu de Paume" <b>23 juin</b> : Louis XVI tient Conseil dans la salle des Menus Plaisirs et menace de dissoudre les Etats Généraux <b>27 juin</b> : Louis XVI "ordonne" aux représentants de la noblesse et du clergé de se</p>

	<p>rallier au tiers état</p> <p><b>8 juillet</b> : Louis XVI fait masser trente mille hommes autour de Paris. L'Assemblée lui demande d'éloigner ses troupes</p> <p><b>9 juillet</b> : L'Assemblée Nationale devient Assemblée Constituante</p> <p><b>11 juillet</b> : Renvoi de Necker</p> <p><b>14 juillet</b> : Prise de la Bastille</p> <p><b>15 juillet</b> : Louis XVI retire ses troupes. Il accepte de discuter avec l'Assemblée Constituante sans passer par l'intermédiaire d'un ministre. Bailly est nommé maire de Paris. La Fayette est fait commandant général de la milice parisienne. Le prix des céréales flambe</p> <p><b>16 juillet</b> : A six heures du matin, le Conseil du roi est réuni. Un projet de fuite de la famille royale vers Metz est repoussé. Louis XVI rappelle Necker. Les Grands de la Cour décident de quitter la France</p> <p><b>17 juillet</b> : Louis XVI accepte de s'installer à Paris. A l'Hôtel de Ville, Bailly lui remet sous les vivats la cocarde tricolore. Il nomme le comte de Provence, son frère, le futur Louis XVIII, lieutenant général du royaume</p> <p><b>23 juillet</b> : Des émeutes et des "jacqueries" éclatent partout en France. La "Grande Peur" gagne tout le pays</p> <p><b>25 juillet</b> : Les soixante districts de la capitale élisent les membres de la Commune de Paris</p> <p><b>30 juillet</b> : Les gardes françaises stationnées à Versailles partent pour Paris</p>
--	---

#### De la "Déclaration des Droits de l'Homme" à la fuite à Varenne (Août 1789 - Juin 1791)

<b>1789</b>	<p><b>4 août</b> : L'Assemblée Nationale abolit les privilèges au cours de "la nuit du 4 août"</p> <p><b>10 août</b> : Par décret, l'Assemblée tente de rétablir l'ordre dans le royaume</p> <p><b>11 août</b> : Abolition du régime féodal</p> <p><b>26 août</b> : Par la "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen", l'égalité politique, sociale et fiscale de tous les Français est proclamée</p> <p><b>30 août</b> : Emeutes au Palais Royal. Le peuple réclame que Louis XVI et le dauphin viennent habiter à Paris</p> <p>Une disette s'abat sur le royaume et la libre circulation des grains est rétablie</p> <p><b>1er septembre</b> : Le roi refuse que l'Assemblée Nationale siège en province</p> <p><b>12 septembre</b> : L'Assemblée Constituante demande au roi d'approuver les décisions de "la nuit du 4 août"</p> <p><b>14 septembre</b> : Louis XVI rappelle à Versailles le régiment de Flandre</p> <p><b>21 septembre</b> : Louis XVI refuse de promulguer les arrêts pris le 4 août, mais autorise leur publication</p> <p><b>23 septembre</b> : Le régiment de Flandre entre à Versailles</p> <p><b>1er octobre</b> : Le roi et sa famille sont acclamés lors d'un banquet organisé à Versailles</p> <p><b>5 octobre</b> : Un cortège de Parisiennes, réclamant du pain et le retour de la famille royale à Paris, se rend à Versailles</p> <p><b>6 octobre</b> : Le peuple en colère ramène à Paris le roi et les siens. "Le boulanger, la boulangère et le petit mitron" sont installés aux Tuileries</p> <p><b>7 octobre</b> : Le roi et la reine sont acclamés au balcon des Tuileries</p>
-------------	---

	<p><b>12 octobre</b> : L'Assemblée siège dans la salle du manège aux Tuileries</p> <p><b>14 octobre</b> : Le duc d'Orléans part pour l'Angleterre</p> <p><b>21 octobre</b> : La loi martiale est votée</p> <p><b>2 novembre</b> : Les biens du clergé sont déclarés "biens nationaux"</p> <p><b>8 novembre</b> : Les boulangeries sont de nouveau approvisionnées. Le calme revient</p>
1790	<p><b>15 janvier</b> : L'Assemblée Constituante découpe la France en quatre vingt trois départements</p> <p><b>4 février</b> : Louis XVI se rend à l'Assemblée Nationale. Les députés l'acclament. Tous les fonctionnaires devront prêter serment de "fidélité à la nation, à la loi et au roi"</p> <p><b>13 février</b> : Suppression des ordres religieux</p> <p><b>28 février</b> : Mirabeau propose un arrangement à Louis XVI. Le roi conserverait le pouvoir exécutif, la lutte contre les privilèges serait poursuivie; en contrepartie, ses dettes seraient réglées et il lui serait versé une pension. Le roi refuse</p> <p><b>1er avril</b> : L'Assemblée Constituante rend publiques les dépenses de la Cour</p> <p><b>22 mai</b> : Un décret définit les nouveaux pouvoirs du roi : il nomme les ambassadeurs et les chefs militaires, conserve la politique étrangère et reste chef de l'armée. Mais il ne peut plus décider de la guerre ou de la paix</p> <p><b>19 juin</b> : L'abolition des titres de noblesse provoque une grande vague d'émigration</p> <p><b>3 juillet</b> : La Cour passe l'été à Saint Cloud</p> <p><b>10 juillet</b> : L'Assemblée Constituante décrète que les biens confisqués aux protestants sous Louis XIV seront rendus à leurs héritiers</p> <p><b>12 juillet</b> : Vote de la Constitution civile du clergé</p> <p><b>14 juillet</b> : Fête de la Fédération au Champ de Mars. La famille royale est acclamée</p> <p><b>24 août</b> : Non sans une extrême répugnance, Louis XVI entérine la Constitution civile du clergé</p> <p><b>Septembre</b> : Démission de Necker. Chômage, famine et misère provoquent de nombreuses émeutes dans la capitale</p> <p><b>27 novembre</b> : Les prêtres doivent, eux aussi, prêter serment "de fidélité à la nation, à la loi et au roi"</p>
1791	<p><b>19 février</b> : Les tantes de Louis XVI émigrent à leur tour</p> <p><b>13 avril</b> : Le pape Pie VI condamne la Constitution civile du clergé et les principes de la Révolution présentés dans "La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen"</p> <p><b>28 mars</b> : L'Assemblée Constituante décrète que le roi serait déchu s'il quittait la France</p> <p><b>18 avril</b> : La famille royale part pour Saint Cloud mais elle est arrêtée par une foule immense</p> <p><b>20 juin</b> : La famille royale décide de fuir Paris et part secrètement pour Metz</p> <p><b>21 juin</b> : L'alerte est donnée. A l'entrée de Varennes en Argonne, la berline royale est repérée par le maître de poste Drouet. Louis XVI, Marie Antoinette et leurs enfants sont arrêtés</p> <p><b>22 juin</b> : L'Assemblée Constituante est informée de l'arrestation du roi</p> <p><b>24 juin</b> : Le roi est "suspendu" de ses fonctions</p> <p><b>25 juin</b> : La famille royale est ramenée à Paris</p>

**Du serment à la Constitution à la mort du roi  
(Juillet 1791 - Janvier 1793)**

1791	<p><b>16 juillet</b> : Les républicains militent pour que Louis XVI soit renversé</p> <p><b>17 juillet</b> : Les républicains lancent une pétition au Champ de Mars. Une fusillade éclate, faisant plus de cinquante morts</p> <p><b>1er août</b> : Vote de la loi contre les émigrés et les prêtres réfractaires</p> <p><b>27 août</b> : L'empereur Léopold II d'Autriche, frère de Marie Antoinette, renonce à intervenir en France. Mais avec Frédéric Guillaume II de Prusse, il met en garde la Révolution</p> <p><b>13 - 14 septembre</b> : La rédaction de la nouvelle Constitution est terminée. Louis XVI, rétabli dans ses fonctions, y prête serment</p> <p><b>30 septembre</b> : Fin de la Constituante</p> <p><b>1er septembre</b> : Première séance de l'Assemblée Législative</p> <p><b>7 octobre</b> : Le roi est acclamé lors de la séance royale</p> <p><b>13 octobre</b> : Louis XVI donne l'ordre aux officiers, qui ont quitté la France, de réintégrer leur poste</p> <p><b>9 novembre</b> : Par décret, les émigrés sont sommés de rentrer en France avant le 1er janvier 1792, faute de quoi leurs biens seront confisqués</p> <p><b>29 novembre</b> : Les prêtres réfractaires au serment risquent deux ans de prison</p> <p><b>3 décembre</b> : Le comte de Provence, le futur Louis XVIII, refuse de rentrer en France</p> <p><b>19 décembre</b> : Louis XVI met son veto au décret de l'Assemblée sur les prêtres réfractaires</p>
1792	<p><b>1er mars</b> : Mort de Léopold II</p> <p><b>20 avril</b> : Le roi propose à l'Assemblée de déclarer la guerre à François II, successeur de Léopold II. La guerre est déclarée à l'Autriche et à la Prusse</p> <p><b>27 mai</b> : Louis XVI oppose son veto à un décret de déportation des prêtres réfractaires</p> <p><b>6 juin</b> : Le roi met son veto à la constitution d'un camp regroupant 20 000 fédérés près de Paris</p> <p><b>20 juin</b> : Emeutes populaires aux Tuileries pour que le roi retire ses veto</p> <p><b>24 juin</b> : Le roi, à cheval, passe les troupes en revue, faubourg Saint Germain. La famille royale suit le cortège. C'est sa dernière sortie officielle</p> <p><b>25 juillet</b> : Le manifeste publié par le duc de Brunswick, commandant en chef des forces austro-prussiennes, menace Paris de représailles "s'il est fait le moindre outrage au roi et à la reine de France"</p> <p><b>3 août</b> : La déchéance de Louis XVI est réclamée</p> <p><b>10 août</b> : Une tuerie invraisemblable a lieu aux Tuileries. Bien qu'il ait réclamé le cessez le feu, Louis XVI s'enfuit avec sa famille. Il demande protection à l'Assemblée</p> <p><b>11 août</b> : Le roi, sa famille et les siens sont arrêtés. Louis XVI est suspendu de ses fonctions de chef de l'exécutif. Danton dirige un conseil exécutif provisoire</p> <p><b>12 août</b> : Jérôme Pétion, maire de Paris, conduit la famille royale à la prison du Temple</p> <p><b>29 août</b> : Les Prussiens assiègent Verdun</p> <p><b>2 septembre</b> : Capitulation de Verdun</p> <p><b>20 septembre</b> : Les Français écrasent l'armée de Brunswick à Valmy</p>

	<p><b>21 septembre</b> : La Convention décrète l'abolition de la royauté et entend statuer sur le sort du roi</p> <p><b>22 septembre</b> : Proclamation de la République</p> <p><b>1er octobre</b> : La Convention met sur pied une commission chargée d'examiner les charges retenues contre Louis XVI</p> <p><b>14 octobre</b> : L'armée prussienne quitte la France</p> <p><b>6 novembre</b> : Victoire des Français à Jemmapes</p> <p><b>20 novembre</b> : Des documents sont découverts dans une armoire des Tuileries. Ils sont retenus à charge contre le roi</p> <p><b>11 décembre</b> : Le roi comparaît à la barre devant la Convention</p> <p><b>26 décembre</b> : Ouverture officielle du procès du roi. On reproche à Louis XVI d'être responsable du massacre des fédérés, aux Tuileries, le 10 août 1792. Le roi a pour avocats Malesherbes, Tronchet et de Séze</p>
1793	<p><b>15 janvier</b> : Le roi est reconnu coupable de "conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté de l'Etat"</p> <p><b>19 janvier</b></p> <p><b>20 janvier</b> : Le ministre de la justice, Garat, se rend au Temple pour lire au roi la sentence, exécutable dans les vingt quatre heures</p> <p><b>21 janvier</b> : Louis XVI est guillotiné sur la place de la Révolution</p> <p><b>28 janvier</b> : Le comte de Provence reconnaît pour roi Louis XVII, le fils de Louis XVI, et se nomme régent</p> <p><b>2 août</b> : De nombreuses voix s'élèvent pour demander que Marie Antoinette soit jugée. La reine est transférée à la Conciergerie</p> <p><b>14 - 15 octobre</b> : La reine comparaît devant le tribunal révolutionnaire. Reconnue coupable, elle est condamnée à mort</p> <p><b>16 octobre</b> : Marie Antoinette est guillotinée. Ses restes rejoignent ceux de Louis XVI, au cimetière de la Madeleine</p>

# VALEURS D'HISTOIRE

Association de culture et d'histoire en Rhône Alpes & Provence  
Chez F CHARRE 28 rue Sophie Germain 26000 VALENCE



## VALEURS D'HISTOIRE C'EST :



**Conférence sur l'Ancien Régime**  
14 octobre 2006



**Les grenadiers de Napoléon dans Valence au Carrefour Napoléonien**



**Le pharaon Akhénaton**  
conférence du 12 octobre 2007

Par le site [www.federation-bonapartiste.fr](http://www.federation-bonapartiste.fr)  
(voir « associations alliées »)

L'ASSOCIATION « VALEURS D'HISTOIRE » a pour buts et moyens :

1. De créer des événements culturels, comme le **CARREFOUR NAPOLEONNIEN DE VALENCE**, tournés vers le public le plus large possible afin de faire connaître histoire et patrimoine. De promouvoir les **valeurs fondamentales et l'identité** de la civilisation européenne et de notre pays.
2. Rassembler ceux qui considèrent que **l'histoire doit être vivante et populaire**
3. **Considérons que le passé est porteur de leçons** valables pour le présent et l'avenir.
4. VALEURS D'HISTOIRE affirme la **liberté de l'histoire** et donc son refus des lois qui tentent de mettre en place une histoire officielle.
5. De même nous affirmons le lien qui unit hier et aujourd'hui, le présent et le passé, réunis dans la même face du dieu Janus.

-----à découper-----

### FORMULAIRE : ABONNEMENT, ADHESION, PARTICIPATION

(A expédier à l'adresse ci-dessus ou à remettre à un autre responsable de l'association)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....@.....

➤ Les chèques sont à libeller à l'ordre de : VALEURS D'HISTOIRE

Je choisis de participer à L'ASSOCIATION « VALEURS D'HISTOIRE » sous les formes suivantes (cocher les cercles correspondants à vos choix) :

- O Je deviens **adhérent**. Je verse 10 € (ou plus de 10 € si je veux devenir «donateur») à l'ordre de VALEURS D'HISTOIRE (je recevrai *Janus* automatiquement 2 fois par an)
- Date et signature :